



L'ASSOCIATION ARCHEA EST PORTÉE PAR LA RÉGION CENTRE

Grille de salaires au 1^{er} janvier 2012

Equivalent temps plein : 151,67 h par mois - 35h par semaine - 7h par jour

NIVEAU	SALAIRE BRUT (pour le salarié)	SALAIRE NET environ (pour le salarié)	BASE HORAIRE BRUTE à indiquer sur la fiche de renseignements (pour le salarié)	MONTANT TTC (salaires + charges à imputer sur le programme)
Doctorant ou spécialiste (mission hors activité de recherche)*	2 056,64 €	1 645,31 €	13,56 €	3 434,60 €
Doctorant ou spécialiste (mission activité de recherche)*	1 859,68 €	1 487,74 €	12,26 €	3 105,68 €
Diplôme acquis : MASTER 2 ou expérience équivalente	1 616,12 €	1 292,90 €	10,65 €	2 698,92 €
Diplôme acquis : L 3 ou expérience équivalente	1 455,27 €	1 164,22 €	9,59 €	2 430,30 €
SMIG : employé bureau, gardien d'exposition, saisie informatique, animateur	1 398,39 €	1 118,72 €	9,22 €	2 335,31 €

(*)si l'étudiant est en cours de thèse ou thèse obtenue, sur décision du responsable du programme, et après accord des membres du Conseil d'administration.

Les salaires sont augmentés de 1% chaque 1^{er} janvier (sauf le SMIC sur décision de l'Etat).

En fin de contrat, le salarié perçoit en plus de son salaire brut :

10 % de congés payés

10 % de prime de fin de contrat (sauf étudiants)

CONGES PAYES : les droits à congés sont de 2,5 jours par mois ; les congés peuvent être pris en cours de contrat (sans anticipation), sous réserve de prévenir au préalable le responsable de programme et l'employeur ARCHEA. Ils sont décomptés sur 6 jours par semaine (soit du lundi au samedi inclus).